

TSBM —Assemblée générale du 06/07/2019

Mesdames, Messieurs bonjour et merci de votre présence.

Le quorum, qui est cette année de 48 membres présents ou représentés, est atteint à 14 heures 25 minutes.

68 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 144, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Election des commissaires aux comptes :

Je remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont monsieur DUMAY Bernard et monsieur PEREZ Jean-François.

Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité. Ils se retirent avec l'ensemble de la comptabilité pour vérification.

Rapport moral

Pour la saison sportive 2018-2019, le nombre de nos adhérents est de 144, soit une légère diminution par rapport à la saison dernière (149).

Fréquentation :

La fréquentation des stands est à peine satisfaisante. Seul les samedis de tir contrôlé il y a affluence.

La présence, certains jours, des policiers, municipaux ou nationaux, et de la FLS de Marcoule pour leur formation continue, n'a pas perturbé nos activités.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous informons que le bureau de notre association a accédé à la demande de la FLS de Marcoule qui, n'ayant plus la possibilité de faire ses entraînements sur ses installations, nous a demandé d'utiliser notre pas de tir 25 mètres. Après discussion et consultation des entrées constatées pendant la saison 2018-2019 sur notre logiciel de gestion des portes pour le pas de tir 25 mètres, nous avons conclu que nous pouvions leur consacrer un jour par semaine contre une participation à l'entretien et l'amélioration de nos installations. Le jour que nous avons choisi est le mardi qui leur sera réservé en exclusivité (donc le pas de tir 25 mètres sera interdit d'accès pour les adhérents) et la participation demandée se monte à 3000 euros par année sportive.

Je vous rappelle que si vous vous trouvez en présence de l'occupation du 25 mètres par la Police Nationale ou par les Polices Municipales de PONT ou de BANOLS, vous devrez aller tirer sur le 100 mètres car l'entraînement de la police ne permet pas une utilisation simultanée du 25 mètres par nos adhérents.

Par ailleurs, si vous vous trouvez, sur le pas de tir 100 mètres en présence de la FLS de Marcoule vous pouvez utiliser les places disponibles pour effectuer vos tirs mais vous devez suivre les commandements du moniteur de tir de la FLS pour les séquences de tir.

Nous voudrions vous sensibiliser aussi sur le fait que nous essayons de communiquer avec vous ç travers notre site internet et le panneaux d'affichage de nos pas de tir, il faudrait que vous fassiez l'effort de les consulter.

C'est important surtout pour les fermetures exceptionnelles que nous devons programmer à certaines occasions et que nous mettons en ligne pour que ceux qui habitent loin de BAGNOLS ne fassent pas le trajet pour rien.

Pour mettre ces info sur notre site c'est compliqué pour nous, alors merci de faire un effort de votre coté pour que ce travail ne soit pas inutile.

La sécurité :

Je vous rappelle que la sécurité sur nos stands est l'affaire de tous. Nous faisons régulièrement des travaux pour entretenir et améliorer les conditions pour que notre pratique soit la plus sûre possible mais vous devez avoir conscience que c'est chaque tireur qui, dans sa pratique, a la maîtrise de la sûreté de son tir. Pour cela les consignes édictées par la Fédération Française de Tir et notre règlement intérieur doivent être respectées à la lettre.

L'introduction d'un drapeau dans la chambre de votre arme est devenu une bonne habitude pour la plupart de nos adhérents, c'est devenu une obligation sur tous les pas de tir dans tous les clubs. Ne nous obligez pas à prendre des sanctions, si vous avez oublié votre drapeau de sécurité dites le avant de commencer, nous ferons en sorte de vous dépanner.

Toujours pour notre sécurité à tous, lorsque vous êtes sur un pas de tir vous ne devez ouvrir à personne. Si c'est un de nos adhérents qui tape à la porte il doit avoir son badge sinon il n'est pas autorisé à venir. Pour les adhérents qui ont choisi de ne pas demander de badge ils ne peuvent venir que les jours de permanence et c'est un membre du bureau

TSBM —Assemblée générale du 06/07/2019

qui doit lui ouvrir

Il vous est, bien sûr, interdit de prêter votre badge à quiconque.

Attention: il vous est désormais interdit de faire pénétrer sur nos pas de tir une personne non licenciée auprès de la FFTir et à plus forte raison de lui faire essayer le tir, même à l'air comprimé.

Sur ce sujet nous sommes ouverts à toute demande exceptionnelle pour étudier avec vous ce qu'il serait possible de faire.

Si vous avez un enfant à qui vous voulez faire découvrir votre sport, parlez en, mais sachez que s'il doit venir plusieurs fois au cours de la saison il faudra qu'il souscrive une licence FFT.

Les licences:

Les licences vous seront remises après réception et pour ceux qui ne peuvent pas venir les récupérer rapidement ils devront me faire parvenir une enveloppe timbrée à leur adresse.

Vos badges d'accès sont valides jusqu'au 15 septembre, nous les actualisons sur présentation de la licence signée par un médecin.

Après le 30 septembre, si votre licence n'est pas signée par le médecin, vous ne devez plus pénétrer sur nos pas de tir, vous n'êtes plus assurés et vous n'avez plus le droit de transporter votre arme .

Les tirs contrôlés :

Pour les séances de tirs contrôlés vous devez remettre au contrôleur votre licence en même temps que votre carnet de tir. Aucun tir contrôlé ne peut se faire si la licence n'est pas signée par le médecin.

Les tirs contrôlés se font selon un calendrier affiché sur le pas de tir 25 mètres et présent sur notre site internet.

Ce calendrier est susceptible de modifications et donc vous devez le consulter régulièrement.

Les tirs contrôlés se font sous la direction du vice président, Monsieur Robert PEREZ, du trésorier Monsieur Olivier ANTOINE, de Monsieur Daniel BELLET arbitre FFT ou du président Jean-Pierre VIALLE.

L'entretien:

Les stands sont entretenus par quelques bénévoles et je tiens à les remercier chaleureusement au nom de tous.

Pour ceux qui ne veulent pas donner un coup de main, il faut absolument ne pas salir et enlever tout déchet résultant de votre pratique car il serait anormal de créer du travail supplémentaire aux bénévoles.

Je vous rappelle que nous récupérons uniquement les douilles laiton de 22 long rifle et que toute autre douille laiton ou autre doit absolument être ramassée avec le plus grand soin et emportée par le tireur à son domicile pour être recyclée dans le circuit prévu dans sa commune.

Travaux réalisés:

→25m

Le vitrage du pas de tir 25 mètre a été remplacé par un fenêtre PVC, vous trouverez la facture dans le compte rendu financier.

Nous avons effectué, avec un groupe de bénévoles, le remplacement de plusieurs poutres pare balles.

→100m

Un travail, par les bénévoles, de débroussaillage et d'enlèvement du lierre sur le coté est du bâtiment du 100 mètres a été réalisé. Il faisait suite à une demande des représentants du GIL.

Nous avons fait réaliser la réfection de la bute de 100 mètres par l'entreprise VILLANUEVA , vous trouverez la facture dans le compte rendu financier et quelques photos sur notre site web.

Un travail, par les bénévoles, de modification de certaines butes intermédiaires avec abaissement des rails a été réalisé toujours dans l'objectif d'améliorer la sécurité.

Nous avons effectué, avec un groupe de bénévoles, le remplacement de plusieurs poutres pare balles.

Travaux à prévoir:

→25m

Nous allons essayer de remettre propre ce pas de tir 10 mètres et de l'isoler phoniquement puis de prévoir un groupe de climatisation pour pouvoir l'utiliser plus confortablement à l'avenir.

La toiture du stand est à changer entièrement car elle est percée en plusieurs endroits et il est quasiment impossible de la réparer. Nous sommes intervenus sur quelques fuites mais c'est trop dangereux de s'aventurer sur cette toiture et aucun professionnel ne voudra faire des remplacement sur des plaques fibrociment qui contiennent probablement de l'amiante.

Nous avons contacté plusieurs entreprises et avons obtenu 2 devis pour avoir une idée de la dépense que cela représenterait.

Puis, comme nous ne sommes qu'utilisateurs des ces locaux, nous avons fait part de ce problème aux propriétaires de nos installations avec qui nous avons eu une réunion. Au cours de cette réunion ils nous a été signifié

que ces travaux incombent aux propriétaires des installations et que, fort des devis que nous avons eu, ils se chargeaient de la suite de ce dossier. Nous ne pouvons qu'espérer que les pluies futures ne finiront pas de détruire le pas de tir 10 mètres pour lequel quelques bénévoles ont œuvré pendant plusieurs mois.

Rapport sportif:

Notre club a organisé cette année encore les CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX SILHOUETTE MÉTALLIQUE carabine 22lr et Field Pistol les 11 et 12 mai 2019 (tous les départements de la ligue sont venus tirer chez nous.), ainsi que les CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SILHOUETTE MÉTALLIQUE carabine 22lr et Field Pistol les 15 et 16 juin 2019.

Nos tireurs ont aussi participé aux compétitions officielles suivantes:

- Championnat Départemental TAR 2019 à UZES (Gard)
- Championnat Régional TAR 2019 à UZES (Gard)
- Championnat Départemental 25/50mètres 2019 à NIMES (GARD)
- Championnat Inter Départemental Silhouettes Métalliques carabine 22lr et Field Pistol 2019 à BAGNOLS SUR CEZE

Petit aparté pour cette compétition: *Au cours de ce championnat départemental, j'ai pensé faire participer quelques tireurs avec leur arme standard habituelle (9mm, 45 ACP ou .38). J'ai commis une erreur car cela a perturbé le bon déroulement de la compétition, mais cela m'a permis tout de même de constater que les tireurs qui s'engagent pour une compétition officielle ou amicale, ne lisent même pas le règlement de la dite compétition. Ce n'est pas aux arbitres de vous expliquer ce que vous devez faire, vous devez savoir comment se déroulent les tirs, ce qui est interdit ce qui est autorisé, quelle cible doit être tirée en premier, le temps alloué au chargement de l'arme, celui alloué à la séquence de tir, etc, etc. Cela rendra votre tir plus agréable pour vous et pour les autres compétiteurs.*

- Championnat Régional Silhouettes Métalliques carabine 22lr et Field Pistol 2019 à BAGNOLS SUR CEZE
- **Le détail des participants et les résultats obtenus sont sur notre site internet.**

Je voudrai remercier chaleureusement les bénévoles et plus particulièrement parmi eux les arbitres, qui participent à l'organisation, au bon déroulement des ces concours et à leur succès confirmé année après année.

Puisque je parle des arbitres, je tiens à féliciter notre ami Pascal MARGOTTEAU qui s'est présenté au concours d'arbitre départemental et qui a obtenu le diplôme. Bravo pour la réussite mais surtout Bravo pour cet engagement au service de notre sport en plus de son ancien engagement au service de notre club.

Je voudrai remercier également les bénévoles qui ont organisé les repas que nous devons proposer aux tireurs venus des quatre coins de la ligue.

Cette saison nous avons eu la chance de voir la «famille» MALPLAT renforcer son engagement dans l'organisation de ces compétitions et des repas. Bravo et un merci particulier parce que cela nous a fait chaud au cœur.

Notre club a aussi organisé, le samedi 8 décembre 2018, un concours interne «blackfield» (tir sur silhouettes métalliques au revolver poudre noire) et un concours «winchfield» (tir sur silhouettes métalliques à la carabine à levier de sous garde).

Notre club a aussi organisé, le samedi 9 mars 2019, un concours interne à la carabine 22 LR.

La participation des adhérents à ce type de journées conviviales n'est pas satisfaisante, certains adhérents se privent de cette récréation de peur d'être ridicules aussi je voudrai les rassurer, dans chacun de ces concours il y a eu des derniers et à ma connaissance aucun d'entre eux n'est encore mort de honte.

Nous continuerons à vous proposer ces concours et nous envisageons de les ouvrir aux tireurs licenciés dans d'autres clubs pour que le travail d'organisation soit plus gratifiant pour les bénévoles qui s'en occupent.

Après lecture du rapport moral et du rapport sportif le président les soumet au vote de l'assemblée. Aucune voix contre, aucune abstention, les rapports moral et sportif sont votés à l'unanimité.

Tarifs des licences:

Le prix de la licence a augmenté de 5 euros car la Fédération Française de Tir avait augmenté de 1 euros la saison 2017-2018 et 2 euros la saison 2018-2019. Pour la saison prochaine cela ne devrait pas changer car nous pouvons supporter, encore, une augmentation du prix de la part de la FFTir de 2 euros.

Le tarif est donc fixé à:

- 165 euros pour les adultes ayants droit des CE de Marcoule.
- 185 euros pour les extérieurs à Marcoule.
- 105 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^o septembre ayants droit des CE de Marcoule.
- 110 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^o septembre extérieurs à Marcoule.
- 125 euros Pour les Membres d'Honneur.

TSBM —Assemblée générale du 06/07/2019

Une remise de 30 euros sera pratiquée sur ces tarifs pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

→ Pour les licenciées d'une autre association de tir le prix de la carte second club est de 115 euros.

Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport financier:

Le rapport financier est présenté et détaillé par le trésorier.

Le trésorier présente les comptes de l'association, le bilan et les comptes annexes.

Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

Le président soumet le rapport financier au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité directeur :

Le comité directeur actuel, élu lors de la précédente AG se compose de messieurs,

-Olivier ANTOINE

-Thierry BARRE

-Régis BEAUDROIT

-Daniel BELLET

-Michel DE MALET ROQUEFORT

-Bernard DUMAY

-Philippe GENTIL

-Pascal MARGOTTEAU

-Michel PERBET

-Robert PEREZ

-Philippe POURSEL

-Jean-Pierre VIALLE


Ce comité aura peut être besoin d'ajustement la saison prochaine mais de toute façon, l'année prochaine, lors de la prochaine assemblée générale, le comité directeur devra être entièrement renouvelé et un nouveau bureau devra être constitué.

Je profite de ce moment pour vous dire qu'après 20 ans de présidence je ne souhaite pas me représenter et une nouvelle équipe devra être proposée à vos suffrages pour un nouvel élan de notre club.

Questions diverses:

Aucune autre question diverse n'étant proposée par l'assemblée, à 15h 30mn le président lève la séance après avoir remercié vivement les participants et les convie à partager le verre de l'amitié.

Le président
J.P. VIALLE



Le trésorier
O. ANTOINE



Le secrétaire
P. GENTIL

